



Nationalité Française par naissance

Par **ImaneHOUDA**, le **12/09/2019** à **13:52**

Bonjour,rnrnJe suis une jeune marocaine née en France, à l'âge de 8 ans je suis retournée vivre au Maroc avec mes parents qui sont de nationalité marocaine.rnrnJe suis arrivée en France par un visa touristique, je suis enceinte, je vais accoucher mon enfant en 2 mois, je désire savoir si le fait d'avoir un enfant né en France peut m'attribuer la nationalité française vu que je suis née aussi en France.rnrnA vous lire

Par **amajuris**, le **12/09/2019** à **15:47**

bonjour,rnrnle simple fait de naître en France ne vous permet de prétendre à la nationalité française.rnrnpar contre, votre enfant étant né en France d'un parent étranger né en France, en application de l'article 19-3 du code civil, votre enfant sera français.rnrnvous pourrez avoir un titre de séjour comme parent d'enfant français rnrnsi vous remplissez les conditions suivantes :rnrnvous êtes le père ou la mère d'un enfant français mineur résidant en France, et vous contribuez à son entretien et son éducation depuis sa naissance, ou depuis au moins 2 ans.rnrnsource: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2209>rnrnsalutations